

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3 : PRIX DE THÈSE 2010

AUDE FARINETTI – GUILLAUME CARRON – FLORENT RENARD
LAURÉATS DU PRIX DE THÈSE 2010 DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3
REMISE DES PRIX LUNDI 19 DÉCEMBRE À 12H
SALLE BORIS STARCK – 15 QUAI CLAUDE BERNARD – LYON 7^{ÈME}

L'Université Jean Moulin Lyon 3 décerne chaque année deux prix de thèse; l'un en Droit – Économie – Gestion et l'autre en Sciences Humaines (Philosophie, Lettres, Langues, Histoire, Géographie et Information-Communication).

La qualité des thèses présentées cette année a conduit à décerner trois prix, deux travaux de recherche n'ayant pas pu être départagés en Sciences Sociales .



PRIX DROIT - ÉCONOMIE - GESTION



Aude FARINETTI pour sa thèse intitulée : « La protection juridique des cours d'eau. Contribution à une réflexion sur l'appréhension des objets complexes »

Thèse soutenue le 9 décembre 2010 sous la direction de Monsieur le Professeur Jean UNTERMAIER.

Cette thèse confronte le fonctionnement écologique des cours d'eau au droit chargé de les protéger. Elle identifie les problèmes spécifiques que cet écosystème pose au droit, détermine les modalités par lesquelles il s'efforce de les résoudre et évalue s'il leur apporte une réponse satisfaisante.

LAURÉATS DU PRIX DE THÈSE 2010

AUDE FARINETTI
GUILLAUME CARRON
FLORENT RENARD



PRIX SCIENCES HUMAINES

(Lettres, Langues, Philosophie, Information-Communication, Sciences Sociales)



Guillaume CARRON pour sa thèse intitulée : « La désillusion créatrice Merleau-Ponty et l'expérience du réel »

Thèse soutenue le 12 février 2010 sous la direction de Messieurs les Professeurs Jean-Philippe ANTOINE et Mauro CARBONE.

Ce travail se concentre sur la pensée de Merleau-Ponty et s'inspire d'elle pour essayer de comprendre une notion peu étudiée en philosophie : le réel. Il s'agit, à partir de là, de trouver un autre discours philosophique et de réfléchir sur les enjeux éthiques de ce dernier.



Florent RENARD pour sa thèse intitulée : « Le risque pluvial en milieu urbain, le cas du Grand Lyon »

Thèse soutenue le 13 décembre 2010 sous la direction de Monsieur le Professeur Jacques COMBY.

Cette thèse porte sur la gestion du risque pluvial en milieu urbain. Le territoire d'étude est la communauté urbaine de Lyon. Le risque est vu ici comme la relation entre un aléa et une vulnérabilité. Ainsi, l'aléa se manifeste par des fortes pluies, et la vulnérabilité comme les nuisances pouvant affecter les enjeux du Grand Lyon. L'aléa pluvial est étudié par le biais d'outils complémentaires, que sont le réseau dense de mesure au sol du Grand Lyon et le radar météorologique de Météo-France, alors que des méthodes hiérarchiques multicritères d'aide à la décision sont employées dans la définition de la vulnérabilité urbaine.

COMPOSITION DU JURY

Pour le prix Droit-Économie-Gestion, le jury est composé de trois membres : un membre issu de l'École Doctorale (ED) de Droit; un membre issu de l'ED d'Économie et Gestion et un membre extérieur.

Pour le prix de Sciences Humaines, le jury est composé de quatre membres : un membre issu de l'ED de LLLA, un membre issu de l'ED de Philosophie; un membre issu de l'ED de Sciences Sociales et un membre extérieur.

SÉLECTION DES DOSSIERS

Le choix des dossiers soumis au jury est placé sous la responsabilité du Conseil Scientifique, sur proposition des Directeurs (ou Correspondants) des ED. Les membres du jury examinent les thèses et rédigent un rapport pour proposer les lauréats. Cette proposition est soumise au Conseil scientifique. Ils se réunissent sous la présidence du Vice-Président de la Recherche après examen des travaux pour décerner le prix.